



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Arras, le 28 juillet 2023

Tous les candidats aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 doivent impérativement déposer leur candidature en double exemplaire à la préfecture du Pas-de-Calais. Le scrutin étant proportionnel, chaque candidat doit impérativement être inscrit sur une liste paritaire.

Constitution du dossier de candidature :

Les documents officiels (cerfa et annexe) nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature sont accessibles sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-politiques-et-professionnelles/Elections-politiques/Elections-senatoriales>.

Pour accompagner les candidats dans leurs démarches, ces derniers sont invités à consulter le mémento à l'usage des candidats édité par le ministère de l'intérieur accessible à la même adresse.

Lieu, dates et horaires de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées à la préfecture du Pas-de-Calais (bureau des élections et des associations) dans les délais ci-après :

- du lundi 4 septembre au jeudi 7 septembre 2023 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- le vendredi 8 septembre 2023 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La déclaration de candidature doit être déposée personnellement par le candidat ou son représentant. L'identité du déposant sera vérifiée par la production d'une pièce d'identité.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)